

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :

05 juillet 2024

Date d'affichage :

08 juillet 2024

ObjetCadence amortissement
subvention d'équipement
travaux d'urbanisation

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 juillet 2024 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André.
Mme WINTERSTEIN Martine donne procuration à Mme BOLEA Maryse.
Absent : VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2013 et 2020 des mandats d'un montant de 30 463.10€ et 65 4242.94€ ont été émis pour constater une subvention d'équipement pour les travaux d'urbanisation.

Les subventions d'équipement doivent faire l'objet d'un amortissement et qu'à ce titre, il est nécessaire de fixer un nombre d'années.

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de fixer la cadence d'amortissement à 15 ans,
- de donner délégation à Madame le Maire pour signer toutes pièces ou tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, en que dessus.
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture.

Fait à Barbazan, le 12 juillet 2024

Le Maire

